COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : – CULIS - FOUCAULT FRAISSE – KORBENDEAU- ROUSSEAU - DELORME NORMANT – RASSIS – MAGOT – DELAGE – DUFFILLOL - BOURGEOIS

Excusés : Mr BORDESSOULLES ayant donné procuration à Mme DARRIET
Mme SARRAU ayant donné procuration à Mr DUFFILLOL

Monsieur Rémy MAGOT est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 18 JUIN 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la réunion en date du 18 juin 2026. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE PRÉEMPTION À LA SAFER DES PARCELLES CADASTRÉES ZC N° 94 ET 106 SITUÉES AU LIEU-DIT LAHITTE - PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES
2026-033

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 143-1 et suivants relatifs au droit de préemption des SAFER,

Vu la notification de Déclaration d'Intention d'Aliéner de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (Safer) du 5 août 2026, portant sur la vente à l'amiable des parcelles cadastrées ZC n° 94 et 106, d'une superficie de 56 400 m², situées au lieu-dit Lahitte, au prix de 39 000 € HT au bénéfice d'un tiers non-exploitant Agricole,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en vigueur, et notamment la zone A (Agricole) dans laquelle sont situées ces dites parcelles,

Vu l'intérêt général que représente cette acquisition pour la préservation des espaces agricoles, conformément aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi,

Considérant que la Commune souhaite sécuriser la maîtrise foncière de ces parcelles pour préserver durablement la vocation agricole de ce secteur, qui fait l'objet d'une pression foncière et de tentatives de réorientation de l'affectation du foncier,

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite voir la SAFER intervenir pour préempter ces biens, dans le cadre des objectifs de restructuration d'exploitation agricole, d'installation d'agriculteurs et de lutte contre la spéculation foncière. Cette intervention vise à assurer un usage agricole pérenne du foncier concerné en l'attribuant à un exploitant agricole soumis à un cahier des charges. La SAFER, avant d'exercer son droit de préemption, proposera à la Commune une promesse d'achat définissant les conditions de l'acquisition projetée.

Monsieur le Maire propose que la Commune s'engage, en cas de préemption motivée par la lutte contre la spéculation foncière et si le propriétaire maintient sa décision de vendre à un prix révisé, à racheter les biens préemptés et à maintenir ou rétablir leur vocation agricole.

Après maîtrise du bien par la SAFER, celle-ci réalisera la publicité légale d'appel à candidatures. L'ensemble des candidatures à la rétrocession sera présenté au Comité Technique Départemental de la SAFER pour avis. Les parcelles seront rétrocédées en priorité aux candidats agriculteurs qui souhaiteront en devenir propriétaires exploitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

-PREND ACTE du projet de vente des parcelles cadastrées section ZC n° 94 et 106 et confirme sa volonté de voir intervenir la SAFER pour préempter ce bien.

-Explicitant sa candidature, VALIDE le projet de la Commune visant à maintenir la vocation agricole du bien et à lutter contre la spéculation foncière.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette opération, notamment la promesse unilatérale d'achat, et à prendre toutes mesures utiles pour le suivi de cette procédure.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION ET TRANSFERT DES CHARGES
2026-034

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLETC rend son avis sur le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes à ses communes membres.
Monsieur le Maire met en avant l'importance de cette commission qui établit un rapport d'évaluation de transferts de charges à l'occasion de transferts de service entre une/des commune(s) et la Communauté de Communes du Sud Gironde.

Ce rapport détermine l'évaluation financière du transfert et a donc un impact direct sur le montant de l'attribution de compensation.

La CLETC est composée de membres des Conseils Municipaux des communes.
Par délibération en date du 14 septembre 2020 n°DEL20SEPT06, le Conseil de Communauté a établi la composition de la CLECT comme suit :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

A l'invitation de la Communauté de communes, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner en son sein Monsieur MAGOT Rémy en tant que membre titulaire de la CLETC

- Monsieur BIRAC Frédéric en tant que membre suppléant de la CLETC

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE

- Monsieur MAGOT Rémy en tant que membre titulaire de la CLETC
- Monsieur BIRAC Frédéric en tant que membre suppléant de la CLETC

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - CREDITS SUPPLEMENTAIRES - BUDGET PRINCIPAL
2026-036

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget principal de l'exercice 2026

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPFI (DI)	Emprunts en euros	456.67	
Total		**456.67**	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
10 / 10226 / OPFI (RI)	Taxe d'aménagement	456.67	
Total		**456.67**	0.00

ACCEPTATION EXTENSION DU PERIMETRE DU SDEEG
2026-037

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-18 ;
Vu les délibérations des Communes de GOUALADE, GAILLAN-EN-MEDOC et GRADIGNAN par lesquelles elles ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) et transféré une compétence exercée par lui ;
Vu les délibérations du Comité syndical du SDEEG en date des 18 décembre 2025 et 12 mai 2026 ;
Vu la notification faite par le SDEEG desdites délibérations ;
Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 précité, le périmètre d'un syndicat mixte tel que le SDEEG peut être étendu par arrêté du représentant de l'Etat dans le département ;
Considérant que l'admission de ces nouvelles communes est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des communes et établissements publics de coopération intercommunale membre du syndicat qui se prononcent dans un délai de trois mois à compter de la réception de la notification ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'adhésion des communes de GOUALADE, GAILLAN-EN-MEDOC et GRADIGNAN au SDEEG et l'extension du périmètre du Syndicat.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA MISE A DISPOSITION DE L'INFORMATICIEN MUTUALISE (GIRONDE NUMERIQUE)

La Communauté de Communes a adhéré pour son compte et celui des communes volontaires au service complémentaire dit « informaticien mutualisé » porté par « Gironde Numérique » service numérique du Conseil Départemental. Un informaticien salarié de Gironde Numérique, est donc présent trois jours par semaine au service des communes de la Communauté de Communes du Sud Gironde.
Ce service coûtait en 2025 33 258€ ; le coût sera en 2026 de 45 588€. L'augmentation est liée principalement à la fin de la participation du Conseil Départemental. Pour information, en 2025, sur les 33 258€ un montant de 19 908€ a été pris en charge par la Communauté de Communes et le solde 13 350€ par les communes adhérentes aux services de « Gironde numérique ». Chaque commune contribue à hauteur de 150€ par poste informatique au sein des services qui la compose.
Si ces tarifs étaient maintenus en 2026 le reste à charge pour la Communauté de Communes passerait de 19 908€ à 30 228€.
Après avoir envisagé différentes solutions (baisse du nombre de jours de mise à disposition, recrutement d'un informaticien interne Communauté de Communes ...etc) la Communauté de Communes a décidé d'augmenter le coût de participation des communes de 150 € à 200 € par poste informatique.
Pour la commune de Bieujac, qui compte deux postes, cela représente une participation qui passe de 300 € annuel à 400 €.

TAXE SUR LES VACANCES DES LOCAUX D'HABITATION

La taxe sur les logements vacants (TLV) concerne les propriétaires ou usufruitiers d'un logement non meublé et vacant à usage d'habitation depuis minimum un an à compter du 1er janvier de l'année d'imposition et situé dans une commune concernée par cette taxe.
Notre commune ne compte pas à ce jour de logement dans cette situation.

DEMANDE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE -SECHERESSE-

À la suite de la période de sécheresse importante que nous traversons depuis cet été, plusieurs habitations de la commune ont été touchées par des phénomènes de fissurations ou des mouvements de terrain liés au phénomène dit de « Retraits-Gonflements des Argiles » (RGA).
La municipalité envisage de déposer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de la Préfecture pour l'année 2026 . Pour ce faire, Monsieur NORMANT a adressé à l'ensemble des habitants de Bieujac la démarche à suivre pour que ceux qui sont concernés se fassent recenser auprès du secrétariat de Mairie avant le 15 Novembre 2026 afin que ce dernier puisse déposer auprès de l'état la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle dans les meilleurs délais. La demande formulée ne vaut pas acceptation ; la responsabilité de décision revenant à la Préfecture.

RECRUTEMENT D'UN(e) AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT

En remplacement de notre agent d'entretien en arrêt depuis décembre 2025, arrêt confirmé par le Centre de Gestion 33 jusqu'à la fin de son contrat avec la mairie soit le 31 décembre 2026, la commune a recruté une nouvelle agente sur les mêmes attributions que la précédente. Cette personne a pris ses fonctions le 1er septembre pour 11h hebdomadaires et donne satisfaction, à ce jour, quant à ses compétences et son engagement.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR LE SOUS PREFET

Le 19 août dernier une délégation du conseil composée de Monsieur Frédéric BIRAC, Madame Mélanie DARRIET et Monsieur Rémy MAGOT a reçu pour une visite de courtoisie de Monsieur le Sous Préfet afin d'aborder un certains nombre de projets sur la commune et étudier les aides mobilisables liées à ces projets.

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- **Rénovation thermique :**

- Confort d'été : Projet d'installation d'une climatisation dans l'école sur la partie non climatisée et sur la cantine ainsi que la mairie et la salle des fêtes. Pour réguler efficacement la température de l'école, le projet intégrera impérativement la pose d'une protection solaire sur toute la surface de la baie vitrée du réfectoire.
- « La Maison » Café social et culturel : sollicitation du SDEEG pour la réalisation d'une étude thermique avec pour objectif principal la suppression du système au fioul actuel au profit d'une climatisation réversible performante et silencieuse afin de garantir une parfaite tranquillité du voisinage mitoyen. Ce projet spécifique n'émargeant pas au Fonds Vert, nous envisageons une aide de la DETR couplée à un accompagnement financier du SDEEG. Nous ferons le point avec la Sous-Préfecture sur le montant de subventions mobilisables.

- **Sécurisation et vidéoprotection :** Lancement d'une étude préalable (obligatoire pour l'obtention des subventions) ciblant l'école et le parvis de la mairie. Le projet prévoit le respect d'un cahier des charges strict : le système assurera une vidéoprotection périmétrique et le contrôle d'accès de l'entrée de l'école, en filmant exclusivement ses abords immédiats et la proximité de la circulation. Ce travail technique sera mené sous la supervision du référent sûreté de la gendarmerie avec un financement du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) à hauteur de 50 %.

- **Mobilités douces et aménagements :**

-Aménagement de stationnement et sécurité : Suite à l'acquisition récente d'un bien foncier par la commune, cette dernière a un projet de création de places de parking supplémentaires à destination des parents d'élèves, ceci afin d'augmenter la capacité d'accueil et de sécuriser la dépose scolaire. La pose de panneaux d'information et d'un radar pédagogique pour la protection des usagers de l'école est également envisagé ainsi que l' installation d'un abri vélos scolaires.
-Liaison cyclable et recharge électrique : Installation d'un abri avec bornes de recharge pour vélos électriques adultes, réservé à l'usage exclusif des familles de Bieujac. Ce projet de voie douce décarbonée et de future piste cyclable, qui passera par la route du Beuve pour relier Castets et Castillon à Bieujac, s'inscrit pleinement dans notre volonté de réduire notre impact environnemental.

- **Logement et patrimoine :**
  -Réhabilitation d'un ancien séchoir à tabac situé en centre-bourg afin de créer éventuellement deux logements communaux.
- **Circulation des poids lourds :**
  -Nous avons souhaité alerter Monsieur le Sous-Préfet sur la problématique persistante et dangereuse du transit des camions en plein cœur du centre-bourg.

SIRP

Madame Mélanie DARRIET, présidente du SIRP, explique que la rentrée c'est déroulée dans de bonnes conditions. La réunion avec les agents du SIRP a permis de mettre en place des outils de planification. Une rencontre avec le nouveau directeur Monsieur LOPES a également eu lieu. Il a exprimé son souhait de s'impliquer dans les événements à venir avec les élèves (arbre de la laïcité, cérémonies commémoratives... etc.) . Les postes informatiques des classes ont été changés et installés bénévolement par des parents d'élèves. Les élus siégeant au SIRP les en remercient.

COMPTE RENDU DES REUNIONS

Monsieur NORMANT rend compte de l'Assemblée Générale de l'association de la chasse à laquelle il a participé. Le nombre de chasseurs est en diminution. Une vingtaine de cartes on été vendues pour cette nouvelle saison. La mairie a été remerciée pour sa subvention qui est la bienvenue car la subvention de la fédération de chasse a été très diminuée. Le président et les membres de l'association sont satisfait du déroulement et du résultat du repas de chasse de juin dernier qui a permis de rapporter de un peu d'argent. Le prochain repas aura lieu le 12 juin 2027.

Monsieur DUFFILLOL rend compte de la réunion de la réunion de la commission environnement de la Communauté de Communes. Trois groupes de travail ont été installés pour réfléchir à des solutions locales : gestion des risques ; transition écologique lutte contre le réchauffement climatique , inondations, pluvial et gestion de l'eau. Monsieur DUFFILLOL annonce qu'il participera à ces groupes de réflexion.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Finances: Monsieur MAGOT rend compte de la commission des finances qui s'est réunie dernièrement afin de faire un point de suivi des dépenses à mi-parcours. Au 18 août l'année s'est écoulée à 63% et le montant des dépenses de fonctionnement est à 51% d'avancement (salaires d'août inclus).
Quelques articles sont en sur-dépenses du fait de contraintes imprévues (Matériel roulant, Voirie, Bâtiments Publics, Terrains). Cependant, face aux articles maîtrisés voire en frein de dépenses l'équilibre général reste satisfaisant. Si la vigilance se maintient et que l'ensemble des recettes prévues est au rendez vous, nous pouvons être confiant sur un résultat équilibré concernant le fonctionnement sur le CFU 2026.
Les recettes de fonctionnement sont, en terme de perception à 48% d'avancement sans compter le solde d'exécution reporté de 2025 de 31 977,18€. Cet avancement de l'encaissement des recettes est courant chaque année car certaines dotations ne sont pas mensualisées et perçues en totalité en fin d'année mais cela nous contraint à rester prudent et à suivre au mieux notre gestion.

Commission Fêtes et Cérémonies: Monsieur BIRAC rend compte de la réunion fêtes et cérémonies du lundi 02 septembre 2026 dont l'objet principal était l'organisation de la fête des lumières.

Les idées retenues sont :

- Centraliser les animations au même endroit, la place des marronniers, et gérer l'enchaînement de plusieurs animations par heure : 3 passages chacun environ sur 3h (17h30-20h30) :

  - Deep-Move

  -Théâtre avec BAC

  -Ouistiti circus (Échasses). A valider en fonction du coût global.

  -Équilibriste (Peut-être voir Hélène RASSIS)

Il faudra désigner une personne qui annonce les animations

En continu : - Maquillage (il faudrait 2/3 personnes)

-Chamallows grillés, Barbes à papa, Popcorn.

-Chocolat Chaud, vin chaud, tourin

-Dessin sur les rondins de bois

En ponctuel :

- Père Noël. Voir peut-être avec photos enfants . .
- Distribution de friandises
- Pour la fin : Lanternes.

On maintient l'idée d'installation de six devantures de chalets , si possible, en fonction du budget.

- les chalets seront juste décorés avec guirlande.

- prévoir un achat de guirlandes lumineuses supplémentaires pour mettre sur les toits des chalets.

- mettre une guirlande style « cascade » entre l'entrée rue du 19 mars à partir de « la maison ». (8m)

-faire un point avec les associations qui souhaitent participer. (BAC, Comité des fêtes..)

Début 17h/17H30. Fin 21H.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:

- Monsieur MAGOT rend compte de la rencontre qu'il a eu en Mairie avec une délégation de la RTE (Réseau de Transport Électrique) .Cette délégation est venue présenter les travaux de réhabilitation de la ligne aérienne à 63000 volts LANGON-LA REOLE .Cette ligne construite en 1960 sur 18 km est supportée par 80 poteaux dont 11 se trouvent sur notre commune. Cet ouvrage nécessite une réhabilitation afin de le pérenniser, d'assurer la sécurité électrique de l'adapter aux énergies nouvelles et aux aléas climatiques. La réhabilitation consistera principalement en un remplacement de pylônes et câbles conducteurs aujourd'hui en mauvais état .

Les propriétaires ayant un pylône réhabilité sur leur propriété seront indemnisés sur trois critères

-Au titre des dommages permanents : emprise Foncière du pylône sur la parcelle.

-Au titre des dommages instantanés par constat de commissaire de justice .

-Au titre du déboisement si un élargissement des tranchées forestières est nécessaires.

D'autres modalités sont prévues pour les exploitants agricoles,

Une brochure des barèmes d'indemnisation est disponible auprès de la RTE

- Le nouveau défibrillateur a été installé en lieu et place de l'ancien qui était obsolète. Ce nouvel appareil comporte à la différence du précédent un maintien à température constante de la caisse protégeant l'appareil et assurant sa durabilité et son bon fonctionnement. Un arrivée électrique depuis le tableau a été réalisée pour assurer cette fonction.

-Un chargeur frontal pour le tracteur communal a été commandé et livré par la société CHAMBON. Il nous permet d'être autonome sur de nouveaux travaux de type déblaiement ou d'entretien de l'espace communal de dépôt des déchets végétaux et autres.

-Monsieur LAGARDERE Christian propose de vendre à la commune une remorque de tracteur d'occasion qui lui servait sur son exploitation pour un prix défiant concurrence et adapté à nos capacités budgétaires. Cet équipement présente un intérêt fort pour les travaux courant d'entretien de notre commune. Le conseil l'en remercie et prévoira cet achat au budget 2027.

-Vidéo surveillance : le débat autour de l'installation vidéo surveillance aux abords de l'école et du Point d' Apport Volontaire s'installe. Si l'intérêt lié à l'accélération des procédures de gendarmerie est partagé par l'ensemble du conseil, des questions se posent autour des limites juridiques et techniques. Des questions se posent également sur le caractère obligatoire dicté par un texte de loi même si la mairie a reçu de la préfecture une lettre de recommandation d'équipement des bâtiments publics les plus exposés. Le conseil décide d'approfondir le sujet et de le reporter à un ordre du jour d'un Conseil Municipal ultérieur.

-Monsieur le Maire informe qu'il a adressé une lettre avec accusé de réception aux sept riverains de la route des Poupettes concernés par un entretien de leur parcelle indispensable à la réduction des risques de chutes d'arbres et/ou de branches sur la chaussée et sur les acheminements aérien électrique et de la fibre.

-Monsieur le Maire indique que l'installation d'un radar pédagogique dans le sens de la descente de la rue Pierre Pescay est toujours en attente de l'accord de validation du CRDSG (Centre Routier Départemental du Sud Gironde).

-Madame DARRIET informe le conseil que le projet de changement du rideau de la scène de la salle polyvalente avance et qu'un rendez-vous est pris avec la société qui a été retenue pour assurer la fourniture de ce rideau.

-Le Judo Club reprendra ses activités le mercredi 16 Septembre.

-Monsieur NORMANT indique que des réfections de marquages routiers, peintures au sol sont nécessaires. Un inventaire est en cours mais déjà estimé pour un coût global d'environ 10 000€. Ces travaux seront réalisés sur trois ans par tranche du tiers de la totalité évaluée. Ils se feront en fonction de priorités définies. La première de ses priorités étant les passages piétons devant le café social « La maison » et l'école.

- Monsieur NORMANT ajoute qu'une commande de 10 tonnes de calcaire 0,6 a été passée afin de continuer la réfection des trottoirs du « Hameau de la place verte » et du chemin communal perpendiculaire route du Beuve desservant des habitants situés en hauteur .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30